



4^{ème}



CHALLENGE MOTOS ASCEF

ANNECY

du

12 au 15 Septembre 2008



CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

Ami(e)s motard(e)s

Le Comité d'organisation de la **Caisse d'Epargne Rhône-Alpes** sera heureux de vous accueillir au bord du lac d'ANNECY pour ce 4^{ème} rassemblement motard les 12, 13, 14 et 15 septembre 2008.

L'hébergement et la restauration sont regroupés sur le site du camping l'EUROPA - Situé à 400 mètres en bordure ouest du lac d'Annecy, à 460 mètres d'altitude, à 1,5 km du centre de Saint-Jorioz et à 10 km d'Annecy.



Village Camping EUROPA - 1444, route d'Albertville - 74410 St- JORIOZ

Nous espérons vous compter nombreux à cette manifestation que nous souhaitons des plus agréables et, où le grand vainqueur sera comme d'habitude : **la convivialité.**

Le comité d'organisation

PRATIQUE :

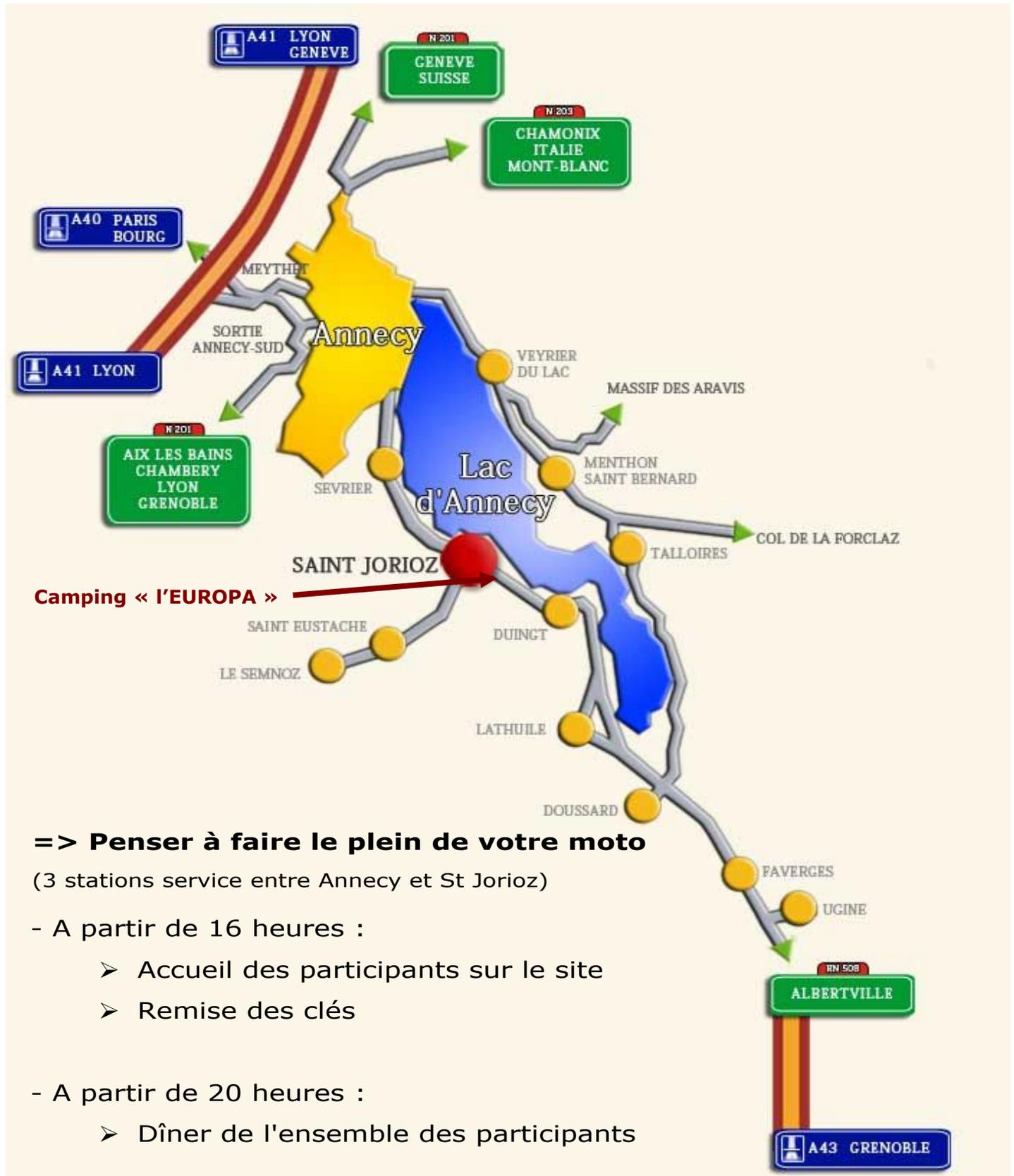
Suivre l'actualité du challenge : <http://www.jarrige.org/?p=271>

 CERA-LI-CHALLENGE-MOTOS@CERA.CAISSE-EPARGNE.FR

PROGRAMME

Vendredi 12 septembre 2008

Pour venir au camping l'EUROPA (1444, route d'Albertville - 74410 St- JORIOZ)



=> Penser à faire le plein de votre moto

(3 stations service entre Annecy et St Jorioz)

- A partir de 16 heures :

- Accueil des participants sur le site
- Remise des clés

- A partir de 20 heures :

- Dîner de l'ensemble des participants

Samedi 13 septembre 2008

A partir de 7H15, petit déjeuner

A 8 heures 30 :

- briefing sur le parcours et constitution des groupes

A 9 heures :

- Départ pour une balade de 200 kms
- Déjeuner dans un restaurant sur le parcours
- Retour prévu entre 17^H et 18 heures.

A partir de 20 heures :

- Dîner suivi d'une soirée animée



Dimanche 14 septembre 2008

A partir de 7H15, petit déjeuner

A 8 heures 30 :

- briefing sur le parcours et rassemblement des groupes

A 9 heures :

- Départ pour une balade de 200 kms
- Déjeuner dans un restaurant sur le parcours
- Retour prévu entre 17^H et 18 heures.

A partir de 19 heures :

- Apéritif offert par l'ASCEF, Photos et Dîner suivi d'une soirée animée



Lundi 15 septembre 2008

A partir de 7 h 15, petit déjeuner

Départ des participants après des adieux déchirants ...

TARIF

La participation au Challenge est fixée à **180 euros** par personne.

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en Mobile Home 4 places du vendredi soir au lundi matin
- Les repas du vendredi soir au lundi matin

IMPORTANT

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 30 Juin 2008 !

Le nombre de place total est limité à **130**
personnes, alors ... dépêchez vous !

Conditions de prise en compte de l'inscription :

L'inscription doit être accompagnée de son règlement et vous devez (Internes GCE et Externes) disposer d'une Licence ASCEF à jour (renouvellement et cotisation 2008 – documents disponibles auprès de votre CE)

Conditions d'annulation de l'inscription :

- L'annulation est possible jusqu'au 29 Août 2008 par simple mail (CERA-LI-CHALLENGE-MOTOS@CERA.CAISSE-EPARGNE.FR).
- Passé cette date, l'annulation ne sera possible que sur présentation d'un justificatif (Certificat médical, ...)

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION
4^{ème} CHALLENGE MOTO ASCEF
12 au 15 Septembre 2008

Pilote

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Entreprise :	

CONTACT :

Tél fixe :	Portable :
e-mail :	
Personne à prévenir en cas d'urgence, Nom, adresse et N° de téléphone	
N° de licence ASCEF :	Groupe sanguin :

Passager

NOM :	Prénom :
Personne à prévenir en cas d'urgence, Nom, adresse et N° de téléphone	
N° de licence ASCEF :	Groupe sanguin :

MOTO

N° immatriculation et type :
N° carte verte assurance :
Joindre obligatoirement une photocopie de la carte verte

En cas de régime alimentaire particulier, merci de le préciser :

HEBERGEMENT

En Mobile Home double, merci d'indiquer avec qui vous partagerez votre « Home » (Nom et Prénom)

.....
(à défaut d'indication nous ferons ... selon notre humeur)

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, transmettre les bulletins individuels et les règlements au capitaine de l'équipe. MERCI.

Joindre le règlement : 180 € par participant.

Chèque à l'ordre de : AS CERA Section Moto

BULLETIN D'INSCRIPTION D'UNE EQUIPE
4^{ème} CHALLENGE MOTO ASCEF
12 au 15 Septembre 2008

ENTREPRISE (CE, FILIALE, GIE)

NOM DE L'ENTREPRISE:	
CAPITAINE DE L'EQUIPE: Nom, Prénom : Adresse :	
Tél fixe :	Portable :
e-mail :	

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, récapituler les inscriptions dans un tableau.

Il est important de contrôler avant l'envoi, la présence et la régularité des documents demandés :

- Bulletins individuels complétés,
- Chèques remplis et signés,
- Photocopie de la Carte verte d'assurance.

ADRESSE :

CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Challenge Motos 2008 - A l'attention de Philippe BRUNIER

42 boulevard Eugène Déruelle

69404 LYON Cedex 03

REGLEMENT MOTO

Mise à jour juillet 2005.

ARTICLE 1 La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de l'A.S.C.E.F. Le challenge National est ouvert à tous les licencié(e)s A.S.C.E.F répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur de l'A.S.C.E.F.

ARTICLE 2 L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 3 Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 4 En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du Challenge National, le compétiteur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5 Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 6 L'A.S.C.E.F. sera représentée, au Challenge National, par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des licences, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements.
Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Il confiera, pour un an, le Challenge A.S.C.E.F. à l'équipe Challenger.

ARTICLE 7 Le nombre de participants d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 8 Ce challenge se déroulera sur route ouverte à la circulation. La manifestation devra comporter deux randonnées sur deux jours. Aucune épreuve chronométrée ne devra figurer au programme. Les règles de sécurité propres à la sécurité routière et à la protection des participants devront être scrupuleusement respectées.
La Préfecture du département habilitée à valider le parcours emprunté par les motards devra en être informée au moins 30 jours avant la date de la manifestation. Toujours en fonction du nombre de participants, l'organisateur est tenu de constituer des groupes d'une dizaine de motos pour fluidifier la circulation (ces groupes seront encadrés par des motards de la caisse organisatrice).
Toutes les mairies concernées par la manifestation (hébergement, restauration, parking, etc....) devront être avisées par l'organisation.

ARTICLE 9 Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement. Une assurance spécifique à la manifestation devra être souscrite auprès de notre contrat groupe. Il sera demandé à chaque participant de présenter une photocopie de sa carte verte d'assurance aux organisateurs du challenge.

ARTICLE 10 L'organisateur devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

ARTICLE 11 A l'issue des épreuves, le challenge ASCEF sera attribué à l'équipe organisatrice l'année en cours.

ARTICLE 12 Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge ASCEF par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge ASCEF (hommes, femmes, senior, vétéran). Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.